



Caution pour location de bateau non remboursée

Par Joh_ann

Bonjour,

Avec quelques amis, nous avons loué un bateau de plaisance pour une journée il y a quelques semaines. Il y a eu un incident entraînant de légers dégâts que nous avons signalé à notre retour. D'après les dires du gérant, il y avait entre 100? et 400? de réparation. Il a donc conservé notre chèque de caution (de 2500?) et l'a encaissé.

Aujourd'hui il nous annonce une facture de 2100? (il ne nous a pas fourni le devis pour le moment) ce qui, après renseignements pris auprès de quelques connaisseurs, nous semble fortement exagéré. Je précise qu'il n'y a pas eu d'état des lieux ni à l'entrée ni à la sortie pour formaliser le problème.

Nous pensons qu'il essaye clairement de nous arnaquer, mais nous n'avons aucune idée des voies de recours possible. Quelqu'un peut-il nous donner la démarche à suivre ?

Petites infos supplémentaires :

- Il s'agit d'un loueur professionnel
- La location a été payée en liquide, mais il y a un contrat
- Le chèque a été fourni par une personne différente que celle qui a fourni le contrat

Merci d'avance pour votre aide.